



ACCOUNTING & FINANCE CORP. (ACFINCO)

Chartered Accountants

FEDERATION HAITIENNE DE FOOTBALL (FHF)

AUDIT FINANCIER

Pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

Sommaire	Page
Rapports des vérificateurs indépendants	3
Objectifs & Etendue de la mission	5
Sommaire des observations de l'audit	6
Rapports financiers consolidés:	7
▪ Bilan	
▪ Etat des Dépenses	
▪ Etat du solde des Fonds	
Notes aux états financiers	10



FEDERATION HAITIENNE DE FOOTBALL (FHF)

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021

Opinion

Selon notre opinion, les états financiers ci joints présente de manière sincère et régulière, une image fidèle de la situation financière de la Fédération Haïtienne de Football (FHF) pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables décrites au paragraphe ci-dessous et les politiques comptables exposées dans la Note 2 aux Etats Financiers.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'audit (ISA) édictées par la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du FHF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous avons satisfait aux autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la Direction en matière d'Etats Financiers

La Direction de FHF est chargée de la préparation et d'une présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes Internationales relatives à l'établissement des rapports financiers, et de tous les contrôles jugés nécessaires par la Direction pour la préparation des états financiers qui ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

Responsabilité des Vérificateurs

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales de Vérification (ISA) permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre ;

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

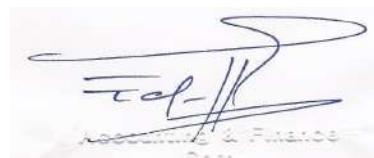
Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire l'organisation à cesser son exploitation ;

Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constats importants, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevés lors de notre audit.

Rapport sur d'autres exigences juridiques et/ou réglementaires

Nous n'avons observé aucune situation qui supposerait une non-conformité avec les dispositions financières de l'accord de financement non remboursable de la FIFA, au cours de la période faisant l'objet de la vérification.



Ednel Saint Jean, CPA
Auditeur
Port-au-Prince, le 14 Juillet 2022



OBJECTIF ET ETENDUE DE LA VERIFICATION

Notre mandat consiste à émettre une opinion indépendante sur la situation financière de la Fédération Haïtienne (FHF) pour la période allant du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, et de nous assurer que les ressources mises à la disposition de FHF sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif. Les rapports de vérification porteront sur la période allant 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

Notre vérification sera effectuée conformément aux Normes Internationales de Vérification (IAS) définies par la fédération Internationale de Comptabilité (IFAC), aux termes de la loi sur la Comptabilité Publique en Haïti. Notre vérification comportera par conséquent des sondages des registres comptables et tous autres procédés jugés nécessaires dans les circonstances.

ETENDUE DE LA VERIFICATION

L'audit concerne les opérations de FHF pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 Décembre 2021. L'objectif principal de notre mission est d'exprimer une opinion sur la fiabilité des états financiers audités. Les procédures mises en œuvre couvrent les aspects suivants :

- a. Contrat de subvention i.e. de l'existence d'un accord contractuel écrit avec toutes les organisations partenaires;
- b. Lettres d'exécution émises pour la période de vérification, incluant les plans d'action, les budgets sommaires et détaillés, et le tableau des indicateurs ;
- c. Contrats et sous-contrats signés avec des tiers ou des bénéficiaires partenaires ;
- d. Mémorandums de règlements et directives émis par les donateurs depuis la signature du dernier contrat en application ;
- e. Organigramme et documents de la structure de l'organisation, la structure du fonctionnement du programme et les différents postes majeurs de l'organisation ;
 - Manuel de la gestion du programme ou l'organisation, incluant :
 - Les politiques pour l'acquisition des biens et services
 - La gestion des ressources humaines
 - La gestion des stocks, leur réception, leur entreposage et leur inventaire
 - L'utilisation des équipements et matériels etc.
- f. Charte des comptes, plans comptables, et manuels de description du système comptable, sa configuration et son utilisation.
- g. Rapports financiers et techniques, mensuels et trimestriels soumis aux bailleurs.

SOMMAIRE DES OBSERVATIONS RESULTANT DE L'AUDIT

- Vérification des obligations légales**

Nous avons vérifié si FHF respecte les obligations légales liées à son fonctionnement en Haïti. Pour le personnel local, nous avons vérifié si l'institution accomplit régulièrement et adéquatement les formalités de rétention à la source et de paiement des taxes et cotisations sociales sur salaires.

Nous n'avons constaté que la FHF ne fait pas de prélèvements d'impôts pour la Direction Générale des Impôts (DGI) suivant le code fiscal haïtien

- Vérification des contrats et engagements**

Nous avons vérifié les contrats de service, de travail, de location de loyer et de véhicule, pour nous assurer de leur conformité à la législation locale et du respect des conditionnalités et des engagements y relatifs.

- Vérification des procédures et applications comptables**

Nous avons constaté de l'existence des fonctionnalités de base d'un système comptable. Nous avons examiné le plan comptable, les règles et les procédures de tenue de livres des comptes en vue de nous assurer de la fiabilité de l'environnement général de la comptabilité.

Nous avons examiné les transactions financières, testé le cadrage des états financiers ainsi que la corroboration entre les rapports financiers, le système d'information financière et les documents comptables.

- Vérification de l'utilisation des biens**

Nous avons vérifié l'acquisition et l'utilisation des biens, notamment les matériels et équipements. Nous avons vérifié l'existence des procédures et supports appropriés pour contrôler l'utilisation des matériels et équipements et nous avons procédé au constat physique des matériels et équipements.

- Vérification de la passation de marchés et des dépenses**

Nous avons vérifié l'existence et l'application des procédures de la passation de marché adoptées par la Direction de FHF. Nous avons procédé à une vérification exhaustive des dépenses de FHF.

Nous avons vérifié les dépenses par poste en mettant l'emphase sur le bien-fondé, la justification, la comptabilisation et la classification de ces dépenses. Nous avons fait une vérification exhaustive des achats ainsi que des salaires, taxes et cotisations sociales relatifs au personnel local. Pour les autres dépenses, nous avons utilisé des sondages des bases sur l'importance matérielle des montants en question.

Dans la vérification, nous n'avons constaté aucune irrégularité ayant une incidence significative sur les états financiers.

RAPPORTS FINANCIERS

FÉDÉRATION HAITIENNE DE FOOTBALL
BILAN
Au 31 décembre 2021
(Exprimé en gourdes haïtiennes)

ACTIF		2021	2020
<u>Actif court terme</u>			
Encaisse	Note 1	63,304,998	112,404
Avances		230,672	2,314,687
Total actif à court terme		63,535,671	2,427,091
<u>Actif long terme</u>			
<u>Immobilisation</u>			
Matériel de bureau		9,188,654	7,460,946
Matériel électrique		8,204,392	2,416,441
Matériel informatique		2,801,067	1,775,014
Matériel roulant		2,273,874	2,273,874
Aménagement		4,014,128	4,371,883
Equipements		96,121	
Installation eau potable		4,475,069	
Génératrice		4,371,883	
Terrain & Immeubles	Note 2	514,078,312	620,830,097
Immeuble		106,751,785	4,475,069
Equipement sportif		3,116,601	3,116,601
Amortissement cumulé		(517,255,513)	(505,038,814)
Total immobilisation		142,116,373	141,681,111
TOTAL DE L'ACTIF		205,652,044	144,108,202
PASSIF ET FOND PROPRE			
<u>Passif court terme</u>			
Compte à payer		7,238,193	3,664,314
Retenus à payer		1,251,160	634,750
Salaire à Payer		6,400,000	10,784,875
Electricité à Payer		7,624,320	7,624,320
Total passif à court terme		22,513,673	22,708,259
<u>Fonds propres</u>			
Fonds au 1 ^{er} janvier 2021		121,399,942	138,617,959
Résultat de la période		56,978,114	(11,657,688)
Actifs net			
Redressement de l'exercice	Note 2	4,760,316	(5,560,329)
Fonds au 31 Décembre 2021		183,138,372	121,399,942
TOTAL PASSIF & FONDS PROPRES		205,652,045	144,108,201

FÉDÉRATION HAÏTIENNE DE FOOTBALL
ETAT DES REVENUS ET DEPENSES
Pour l'exercice terminant le 31 Décembre 2021
(Exprimé en gourdes haïtiennes)

		2021	2020
<u>Subvention & Revenus</u>			
Subvention de la FIFA	Note 5	133,613,506	194,286,755.00
Subvention de l'Etat Haïtien		10,000,000.00	
Autres Revenus & Subventions	Note 6	120,208,416	2,303,510.00
Droit de TV		1,693,440.00	
Total Subvention & Revenus		253,821,922	208,283,705
<u>UTILISATIONS</u>			
Salaires	Note (7-18)	51,472,188	74,236,604.00
Honoraires		6,538,016	3,718,204.00
Transports & Voyages		37,725,256	32,707,810.00
Perdiems& Primes		55,519,248	9,493,111.00
Hébergement et nourriture		23,064,626	27,237,257.00
Carburant et lubrifiant		1,491,662	1,614,294.00
Subventions au Club		17,525,625.00	
Entretien & réparation		2,626,397	9,704,761.00
Frais Généraux		2,537,468	5,998,579.00
Frais de Fonctionnement		534,000	4,855,400.00
Frais d'entraînement		7,601,653	5,317,504.00
Frais de représentations		5,100,000.00	
Autres Dépenses		5,823,827	10,762,220.00
Amortissement		12,216,699	11,670,023.00
Total d'utilisations		207,151,040	219,941,392
Profit ou (Pertes) sur change		10,307,231	
RESULTAT DE LA PERIODE		56,978,114	(11,657,687)

FÉDÉRATION HAITIENNE DE FOOTBALL
ETAT DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE

Pour l'Exercice terminé le 31 Décembre 2021
 (Exprimé en gourdes haïtiennes)

	2021	2020
Résultat de la période	56,978,114	(11,657,687)
Amortissement de l'exercice	12,216,699	11,670,023
<u>Activités d'exploitation</u>		
Augmentation Avance aux Employés	2,084,015	(653,792)
Augmentation Retenue à payer	616,410	634,750
Dimunition Compte à Payer	3,573,879	(2,959,686)
Augmentation Salaire à payer	(4,384,875)	2,997,050
Total des Activités d'Exploitation	71,084,241	30,658
Redressement Exercice	4,760,316	(5,672,441)
Activités d'investissement	(12,651,963)	(1,776,058)
Solde Encaisse au début	112,404	7,530,245
Solde de l'Encaisse à la fin	63,304,998	112,404



FEDERATION HAITIENNE DE FOOTBALL (FHF)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021

1. Contexte

La Fédération Haïtienne de Football (FHF) est une organisation privée de type associatif fondée le 12 Avril 1904, ayant son siège social au ranch de la Croix des Bouquets, commune de la Croix des Bouquets. Elle est membre de la FIFA (Fédération Internationale de Football Association), de la CONCACAF (Confédération de Football d'Amérique du Nord, D'Amérique Centrale et des Caraïbes), et de la CAFUNION (Union Caribéenne de Football).

Le but principal de la FHF est de promouvoir la pratique du football, le contrôler et le réglementer sur tout le territoire haïtien et d'organiser des compétitions de football sous toutes ses formes, en définissant les compétences concédées aux différentes ligues qui la composent.

Le financement de ses activités et des couts de fonctionnement du siège social provient essentiellement des subventions de la FIFA à travers le fonds Foward et autres fonds, de l'Etat Haïtien à travers différents mécanismes de support, des sponsors et des particuliers.

La FHF a été dirigé par un Président élu et un secrétaire coiffant différents comités. Au cours de l'exercice 2019-2020, le Président a été démis des ses fonctions et remplacé en même temps que la plupart des comités, par un Comité de Normalisation

2. Principales Convention Comptables

Les états financiers ci joints sont préparés selon les Principes Comptables Généralement Reconnus et la méthode de comptabilité d'exercice. Conformément à cette méthode comptable, les revenus sont constatés dans la période où ils sont gagnés et les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont engagées. Toutes les recettes et les dépenses, qui sont applicables à des périodes futures, ont été présentées comme différées ou prépayées dans les états financiers annexés. Les principes comptables appliqués dans la préparation des Etats Financiers de FHF sont les suivants :

Conversion des devises étrangères

La monnaie fonctionnelle de la Fédération Haïtienne de Football est la gourde haïtienne (HTG). Par conséquent, les actifs et les passifs libellés en monnaie étrangères sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change en vigueur en fin d'année. Les revenus et les charges autres que l'amortissement sont convertis au taux d'origine ou au taux de change moyen si le taux d'origine ne peut être retracé. La FHF ne comptabilise pas dans l'état des résultats les gains et les pertes découlant de ces opérations. Les transactions effectuées en dollars américains sont convertis au taux de change moyen en vigueur à la date de la transaction. Le taux de change moyen de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 était de 71.25 gourdes haïtiennes et celui de 2021 était de 102.25 gourdes haïtiennes pour un dollar. Le taux de change officiel publié par la Banque de la République d'Haïti, en date du 31 Décembre 2020 était de 72.16 gourdes haïtiennes et celui du 31 Décembre 2021 était de 99.86 gourdes haïtiennes pour un dollar.

Enregistrement des revenus

La Fédération Haïtienne de Football (FHF) signe des conventions avec plusieurs bailleurs, avec des clauses parfois restrictives ou un temps de décaissement s'étalant sur deux exercices. Les contributions ou subventions sont comptabilisés lors de la réception des fonds ou de la notification de l'engagement du bailleur. Les contributions comportant des conditions exclusives imposées par le donateur sont présentées comme des augmentations de l'actif net non affectées comme des augmentations de l'actif net non affecté si les restrictions expirent au cours de l'exercice dans lequel les subventions sont comptabilisés, tous les autres contributions ayant des clauses restrictives sont présentées comme des augmentations de l'actif net temporairement ou définitivement affectés en fonction de la nature des restrictions. Lorsqu'une restriction expire, l'actif net des biens affectés temporaires est classé à l'actif net non affecté.

Charges de fonctionnement

FASB ASC 958-205-55, non entités à but lucratif-Présentation des états financiers-Lignes directrices de mise en œuvre et Illustrations (anciennement SFAS No.117) exige la présentation par les classifications fonctionnelles. Les dépenses de soutien de l'activité. Les activités de soutien de la FHF sont effectuées par des bailleurs sous la rubrique « Support Institutionnel ». La direction estime que l'ensemble des activités de l'organisation sont liées à des programmes.

Actif net

L'actif net, les revenus/gains et les dépenses de la FHF sont classés comme temporairement restreint et sans restriction suivant l'existence ou l'absence de restrictions imposées par les donateurs. Ces classifications sont définies comme suit :

L'actif net temporairement restreint contient des restrictions imposées par les donateurs qui permettent à la FHF d'utiliser ou dépenser les biens donnés uniquement pour un but spécifié. Il pourra être classé autrement si le temps prévu s'est écoulé ou par une action de la FHF.

Les bailleurs de fonds ne limitent pas les actifs nets non affectés, ou les restrictions imposées par les donateurs ont expiré.

A la fin de l'exercice, il existe une probabilité que les fonds seront dépensés parmi les fonds affectés reçus au cours de l'exercice. Afin de s'assurer que ces fonds ne sont pas transférés à l'actif net, les revenus reportés sont comptabilisés.

Pour tous les programmes dont les fonds sont différés, les revenus égalent les dépenses et il n'existe pas de fonds non dépensés à la fin de l'exercice. Le revenu en excédent des frais, le cas échéant, sera reconnu comme le solde du fonds pour l'année.

Compte à recevoir

Les comptes à recevoir contiennent des promesses de dons supportés par des engagements écrits ou signés par les parties, des sommes dues par les clubs ou les avances faites à des tiers dans le cadre de ses activités. La Fédération estime que tous ces comptes à recevoir seront recouvrés qu'il n'y a pas lieu de prendre de provision pour mauvaise créance.

Immobilisation

La politique de FHF a capitalisé les dépenses portant sur la propriété et de l'équipement dépassant de 1,500 USD. Les valeurs moindres sont passées en charges. Les immobilisations corporelles achetées sont capitalisées au coût. Les immobilisations à titre de contributions à leur juste valeur marchande estimative quand les factures ne sont pas disponibles. Ces dons sont comptabilisés comme contributions non affectées si le donneur ne conditionne ces dons à des fins spécifiques. Les biens donnés avec restrictions explicites quant à leurs utilisations et les contributions en espèces qui doivent être utilisés pour acquérir des biens et équipement sont comptabilisés comme des contributions restreintes. L'Organisation reclasse l'actif net affecté temporairement à actifs nets non affectés suivant les dispositions contractuelles. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire suivant le barème proposé par le Code Fiscal :

Équipement électrique	20%
Amélioration locatives	20%
Matériel Roulant	20%
Générateur	12.50%
Matériel Informatique	20%
Matériel de Bureau	20%
Immeubles	5%

Trésoreries et équivalente de trésorerie

Aux fins de l'état de flux de trésoreries, l'encaisse comprend les dépôts courus, les comptes courants libellés en gourdes ou en dollars, les comptes d'épargne.

Exonération Fiscale

Le Financial Accounting Standards Board (FASB) a publié le FASB ASC 740-10-50, Impôts sur les bénéfices (anciennement FIN 48, Comptabilisation des incertitudes liées aux impôts sur les bénéfices), qui exige que les entités présentent des positions connues ou anticipées de l'incertitude de l'impôt sur le revenu. En tant qu'organisme sans but lucratif constitué en vertu de la loi haïtienne, la Fédération Haïtienne de Football est exonérée d'impôts sur le revenu, n'acquitte pas la Taxe sur Chiffre d'Affaire (TCA), et en tant qu'Organisme reconnu d'utilité publique ne paie pas la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB). Cependant, elle se doit d'effectuer des prélèvements sur les salaires, commissions, primes et acquitter les taxes parafiscales ainsi que les cotisations patronales.

3. Soldes de l'Encaisse

Les soldes de l'encaisse de la Fédération Haïtienne de Football au 31 Décembre 2021 se composent comme suit:

Encaisse	2021	2020
Petite caisse	12,919	36,080
Sogebank HTG	1,845,067	68,050
Sogebank usd	61,179,672	2,342
Unibank HTG	8,287	
UNIBANK Usd	471	5,932
Carte débit	258,582	
Total de l'Encaisse	63,304,998	112,404

4. Soldes de Fonds de l'Association

Les soldes de Fonds de l'Association au 31 Décembre 2021 sont :

Fonds de l'association	2021	2020
Fonds au 1 Janvier	121,399,942	138,617,959
Résultat de la Période	56,980,135	(11,657,688)
Redressement exercice	4,758,294	(5,560,329)
Fonds au 31 Décembre 2021	183,138,371	121,399,942

5. Subventions & Revenus

Durant la période 2021, les subventions de la FIFA sont constituées de fonds d'opérations et de support :

Subvention FIFA	2021	2020
Versement USD Fonds Operationnels	86,989,353	179,649,885
Versement USD Autres fonds	46,624,153	14,636,870
Total Subvention FIFA	133,613,506	194,286,755

6. Autres Revenus et Subvention

Les autres revenus et subventions pour la période 2021 sont :

Autres Revenus & Subventions	2021	2020
Revenus divers	8,900,000	1,116,080
L'Etat Haïtien	11,132,928	10,000,000
Revenus commerciaux	100,100,488	
Gain ou Perte su change		205,180
Revenus des membres	75,000	982,250
Total autres Autres Revenus & Subventions	120,208,416	12,303,510

7. Salaires

Salaires	2021	2020
Personnel Regulier	15,133,339	16,335,629
Personnel Contractuel	35,978,111	23,741,563
Avantages sociaux	360,738	
Personnel de soutien		6,915,074
Salaires Entraîneurs		27,244,338
Total Salaires	51,472,188	74,236,604

8. Honoraires

Honoraires	2021	2020
Audit Externe	682,542	1,023,000
Entraîneurs	3,986,780	1,100,453
Agent de liaison	258,000	408,000
Services Legaux	829,194	19,656
Medecin	30,000	744,380
Expert en Communication	751,500	127,500
Société de sécurité		295,215
Total Honoraires	6,538,016	3,718,204

9. Transports & Voyages

Transports & Voyages	2021	2020
Location de véhicules	2,640,134	3,109,808
Taxi externe	262,341	1,089,440
Transports bus	1,269,984	2,112,603
Subv. remb. transports	394,131	719,277
Billets avion	25,341,320	13,620,621
Visas & autres doc. de voyage	1,157,091	2,556,997
Taxes fontalières		134,043
Location de charter	3,595,000	
Autres frais de transp. & voyag	3,065,255	9,364,932
Total Transports & Voyages	37,725,256	32,707,721

10. Per diem & Primes

Perdiems & Primes	2021	2020
Perdiem Officials	766,955	1,267,925
Perdiems Joueurs & Encadreurs	26,763,405	1,363,569
Perdiems Arbitres	3,710,426	4,062,493
Perdiem Commissaires	1,381,546	226,163
Journaliste	37,500	44,000
Perdiem Cadres		433,240
Organisateurs champ	399,772	817,825
Primes de matches	22,459,644	1,277,896
Total Perdiems & Primes	55,519,248	9,493,111

11. Hébergement et Nourriture

Hebergement et nourriture	2021	2020
Hebergement Hotel	13,525,241	8,818,974
Hebergement & autres		616,654
Frais de repas Exterieur		476,541
Achat de nourritures		88,000
Matériels de cuisine		24,889
Restauration	4,633,056	
Achat de boissons	225,735	479456
Propane pour la cuisine	285,844	742,324
Achat de produits alimentaires	3,691,414	12,640,664
Autres frais Heb & nourriture	703,336	3,349,756
Total Hebergement et nourriture	23,064,626	27,237,258

12. Carburant et lubrifiant

carburant et lubrifiant	2021	2020
Generatrice	1,270,807	1,450,732
Vehicules	220,855	163,562
Total carburant et lubrifiant	1,491,662	1,614,294

13. Entretien et réparation

Entretien & Reparation	2021	2020
Immeubles	238,381	2,641,162
Terrain de football		935,200
Aménagement et nettoyage		1,443,142
Main d'oeuvre	425,268	
Produits d'Entretien & reparation	405,739	4,152,367
Entretien & reparation Vehicule	290,170	532,890
Entretien terrain	123,515	
Materiel Hydraulique et sanitaire	212,396	
Matériels electriques	282,282	
Rehabilitation	648,646	
Total Entretien & reparation	2,626,397	9,704,761

14. Frais généraux

Frais Généraux	2021	2020
Loyer	488,930	747,647
Matériels informatiques		12,090
Communication & Internet	327,175	979,397
Frais postals		22,259
Fourniture de Bureau	275,372	171,010
Eau & Electricité	5,000	6,000
Procédures douanières	167,852	1,066,810
Frais d'émission		224,400
Frais & Charges Bancaires	506,866	519,369
Frais de production		248,062
Publicité / Promotion	220,039	1,033,784
Frais de documentation	37,764	237,474
Divers		36,970
Frais légaux/charges Administratives	358,902	402,320
Frais scolaires	147,547	290,987
Total Frais Generaux	2,537,468.00	6,000,599.00

15. Frais d'entretien

Frais d'entraînement	2021	2020
Eau Traitée	8,522	110,357
Glace	49,013	270,406
Transport	286,854	81,230
Frais entraîneurs		1,417,055
Frais Médicaux	3,382,078	57,876
Produits alimentaires		3,237,380
lessives spécifiques	54,367	27,500
Équipements Sports & Uniforme	2,685,370	
Préparation Jeunes	3,600	
Préparation Sélections	1,131,849	115,700
Total Frais d'entraînement	7,601,653	5,317,504

16. Autres Frais

Autres Dépenses	2021	2020
Formation continue		819,719.00
subventions diverses	311,487.00	990,000.00
Accréditations	5,530.00	15,000.00
Frais de services rendus	890,537.00	1,889,000.00
subventions diverses		1,076,076.00
Comission et Courtage	492,404.00	
Cadeaux et dons	530,019.00	4,078,266.00
Événements spéciaux	89,224.00	
Trophees	217,407.00	259,243.00
Animation culturelle	72,700.00	1,002,046.00
Decoration	2,446,770.93	497,870.00
Impression de billets match	50,688.00	
Location de salle de rencontre	18,109.00	
Frais de sécurité	409,228.00	
Frais de documentation	101,221.00	
Autres Dépenses	28,716.00	15,000.00
Charges bancaires	159,786.00	120,000.00
Total autres Dépenses	5,823,827	10,762,220

17. Amortissement

	2021	2020
Amortissements	12,216,699.00	11,670,023.00
Amortissements	12,216,699.00	11,670,023.00

18. Profit ou Pertes sur Change

Le profit ou (pertes) sur change représente une réévaluation des soldes des différents comptes de banque de FHF à date.